



ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

ICT-Formation professionnelle Suisse

DIRECTIVE

relative au

règlement concernant

l'examen professionnel d'ICT-Application Development Specialist

du *date*

Se basant sur le paragraphe 2.21, let. a du règlement concernant l'examen professionnel d'ICT-Application Development Specialist du *date PO*, la commission d'examen arrête la directive suivante:

1. INTRODUCTION

1.1 But de la directive

La présente directive précise les dispositions du règlement d'examen. Elle est édictée, contrôlée périodiquement et, si nécessaire, adaptée par la commission d'examen.

1.2 Bases légales

- la Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr)
- l'Ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr)

1.3 Secrétariat d'examen

Le secrétariat assure les tâches administratives en relation avec l'examen professionnel pour l'ensemble des régions linguistiques et est l'interlocuteur pour toutes les questions qui s'y rapportent.

Adresse du secrétariat d'examen:

ICT-Formation professionnelle Suisse

Waisenhausplatz 14, 3011 Berne

Tél.: +41 58 360 55 50

Courriel: info@ict-berufsbildung.ch

Site Internet: www.ict-berufsbildung.ch

2. PROFIL DE LA PROFESSION

Le profil de la profession est décrit au ch. 1.2 du règlement d'examen sur la base des principales compétences opérationnelles. Dans le profil de qualification, il est défini de manière détaillée, précisé et complété par des critères de performance.

Le profil de qualification, joint en annexe, fait partie intégrante de la présente directive.

3. CONDITIONS D'ADMISSION

3.1 Généralités

L'admission est réglée au point 3.3 du règlement d'examen. Les diplômes suivants relèvent notamment du point b: informaticien/ne du bâtiment CFC, médiamaticien/ne CFC, opérateur/trice en informatique CFC, développeur/se de business numérique CFC et électronicien/ne CFC.

3.2 Pratique professionnelle

La durée de la pratique professionnelle exigée est calculée sur la base d'un plein-temps. En cas d'occupation à temps partiel, la durée requise est prolongée en conséquence. Le jour de référence pour la preuve de la pratique professionnelle est le premier jour de l'examen. Les candidates et les candidats qui, au moment de l'inscription à l'examen, ne peuvent pas encore justifier de la pratique professionnelle requise, sont admis à l'examen sous réserve. L'admission définitive a lieu dès que la preuve exigée par le secrétariat d'examen a été fournie.

3.3 Documents et attestations à fournir

Les conditions à remplir sont énoncées dans la publication de l'examen, qui décrit aussi le processus d'inscription.

Doivent obligatoirement être joints à l'inscription les documents indiqués ci-dessous:

- un récapitulatif de la formation et des activités professionnelles du candidat
- les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission
- l'indication de la langue d'examen
- la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo
- la mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS) ¹

¹ La base juridique de ce relevé est l'ordonnance sur les relevés statistiques (RS 431.012.1; n° 70 de l'annexe). La commission d'examen respectivement le SEFRI relèvent, sur mandat de l'Office fédéral de la statistique, les numéros AVS utiles à des fins purement statistiques.

4. EXAMEN

4.1 Généralités

L'examen professionnel fédéral a pour but de vérifier de manière exhaustive si les candidats ont acquis les compétences opérationnelles nécessaires pour exercer la profession d'ICT-Application Development Specialist. La forme d'examen varie selon qu'il s'agit d'évaluer les compétences opérationnelles, les prestations de transfert ou l'application pratique.

4.2 Épreuves d'examen

L'examen est organisé selon les épreuves et durées suivantes:

Épreuve	Forme d'examen	Durée	Pondération
1 Travail de développement pratique individuel (TDPI)	Travail de projet écrit Présentation du TDPI et entretien professionnel oral	réalisé préalablement 60 min	60%
2 Développement et architecture	Étude de cas et de minicas écrit	240 min	20%
3 Direction technique et innovation	Critical Incidents oral	60 min	20%
Total		360 min	

La partie 1 de l'examen est divisée en deux positions.

4.3 Evaluation de l'épreuve d'examen 1 – *Travail de développement pratique individuel (TDPI)*

4.31 Position 1: Travail de projet
Explications relatives à l'épreuve

Méthodologie	Travail de projet
Forme d'examen	Écrite
Forme sociale	Travail individuel
Problème	<p>Les candidats développent une application à partir d'une question ou d'un problème réel issu de leur contexte professionnel.</p> <p>Ils documentent leur travail de programmation de manière compréhensible. La documentation ne comprend pas la procédure, mais la conception et la vérification du travail.</p> <p>La description du mandat, le travail de développement et la documentation peuvent être rédigés dans une langue officielle ou en anglais.</p>

Focus	Les candidats montrent qu'ils sont en mesure de développer une application complexe conformément aux besoins des clients, de manière durable et en utilisant des technologies modernes.
Déroulement	Les candidats établissent au préalable une description du mandat avec les exigences à remplir, qui est validée par la commission d'examen. On vérifie en particulier si la complexité exigée selon le profil de qualification y figure. Un guide séparé est disponible pour la description du mandat et son exécution.
Durée/Effort à fournir	4 à 6 semaines (Temps nécessaire à l'élaboration du travail de projet) 80 à 120 heures (Effort à fournir)
Moyens auxiliaires	Tout ce qui reflète de manière aussi réaliste que possible le travail quotidien des ICT-Application Development Specialists, pour autant que ce ne soit pas en contradiction avec la déclaration du travail autonome; toutes les sources doivent être attestées.
Exigences formelles	La forme de la documentation peut être choisie librement. Volume du travail écrit : 10 à 15 pages (documentation) sans annexe ni index ni déclaration du travail autonome, conformément au guide ou aux directives relatives aux documents. Les candidats décident eux-mêmes dans quelle langue (langue officielle ou anglais) la description du mandat, le travail de développement et la documentation doivent être rédigés. La langue choisie sera communiquée au moment de la soumission de la description du mandat.
Évaluation	Sont évalués : <ul style="list-style-type: none"> • le travail de développement • la documentation du travail de développement Un guide séparé est disponible pour l'évaluation.
Forme d'évaluation	L'évaluation se fait sous forme de points par critères définis selon la grille d'évaluation.
Critères de performance	Ils sont inclus dans le profil de qualification. L'examen porte sur les compétences opérationnelles et les critères de performance des domaines de compétences opérationnelles A, C et D ainsi que sur les domaines de compétences opérationnelles spécifiques à la branche. Les règles suivantes s'appliquent : <ul style="list-style-type: none"> • au moins 5 compétences opérationnelles du DCO C doivent être incluses • au moins 2 compétences opérationnelles du DCO D doivent être incluses • toutes les compétences opérationnelles spécifiques à l'orientation doivent être incluses.
Pondération	Deux tiers

4.32 Position 2: Présentation du TDPI et entretien professionnel
Explications relatives à l'épreuve

Méthodologie	Présentation et entretien préalable professionnel
---------------------	---

Forme d'examen	Orale
Forme sociale	Travail individuel
Problème	Les candidats présentent leur travail de développement sous la forme d'une démonstration du système. Ils y montrent le fonctionnement de l'application avec les caractéristiques et les fonctions implémentées. Ensuite, un entretien professionnel a lieu sur différents aspects du travail de développement et sur les thèmes qui y sont liés.
Focus	Les candidats montrent qu'ils peuvent présenter leur travail de développement de manière compréhensible et attrayante dans la démonstration du système. En outre, ils doivent justifier leur démarche de manière compréhensible et répondre aux questions de suivi.
Déroulement	<ul style="list-style-type: none"> démonstration du système entretien professionnel
Durée/Effort à fournir	Démonstration du système: environ 15 minutes Entretien professionnel: environ 45 minutes
Moyens auxiliaires	Les moyens auxiliaires servant à la démonstration du système ainsi que le travail de développement lui-même.
Exigences formelles	-
Évaluation	Présentation Exactitude professionnelle Argumentation et traçabilité
Forme d'évaluation	L'évaluation se fait sous forme de points selon la grille d'évaluation.
Critères de performance	Ils sont inclus dans le profil de qualification. Les compétences et les critères de performance du domaine de compétences A, C et D sont testés ainsi que les domaines de compétences opérationnelles spécifiques à l'orientation. Dans le DCO A, les compétences opérationnelles A3 et A4 doivent être évaluées en particulier.
Pondération	Un tiers

4.4 Évaluation de l'épreuve d'examen 2 – *Développement et architecture*

4.4.1 Explications relatives à l'épreuve

Méthodologie	Étude de cas et de minicas
Forme d'examen	Écrite
Forme sociale	Travail individuel
Problème	Les candidats traitent une ou plusieurs études de cas réalistes et pratiques ainsi que plusieurs minicas sur le thème de l'architecture logicielle.
Focus	Ils démontrent qu'ils sont capables de maîtriser efficacement et en fonction des exigences des problèmes complexes liés à la conception et à la mise en œuvre d'architectures logicielles. Ils prouvent également qu'ils sont capables d'évaluer, de juger et de vérifier différentes spécificités des architectures logicielles.
Déroulement	Problèmes comportant une ou plusieurs études de cas plus importantes (situation initiale + annexes de plusieurs pages) et des questions basées sur celles-ci ainsi que plusieurs minicas indépendants.

Durée/Effort à fournir	240 minutes
Moyens auxiliaires	Tout ce qui reflète de manière aussi réaliste que possible le quotidien des ICT-Application Development Specialists est autorisé, à l'exception de toute collaboration et aide de tiers.
Exigences formelles	-
Évaluation	Exactitude professionnelle Procédure pour la recherche de solutions Capacité de réflexion
Forme d'évaluation	L'évaluation se fait sous forme de points selon la grille d'évaluation.
Critères de performance	Ils sont inclus dans le profil de qualification. Les compétences et les critères de performance du domaine de compétences A à D sont testés en mettant l'accent sur le domaine de compétences B.
Pondération	20%

4.5 Évaluation de l'épreuve d'examen 3 – *Direction technique et innovation*

4.51 Explications relatives à l'épreuve

Méthodologie	Critical Incidents
Forme d'examen	Orale
Forme sociale	Travail individuel
Problème	Les candidats traitent l'une des deux situations de travail critiques pour la réussite, qui exigent une action réfléchie et adaptée au groupe cible ainsi qu'une communication adaptée. Sur la base des situations initiales, les candidats exposent les options d'action envisageables et justifient de manière convaincante l'option privilégiée.
Focus	Les candidats démontrent leurs compétences en matière de gestion et d'aptitude. Ils démontrent qu'ils sont en mesure d'identifier les tendances, d'en déduire des mesures et de diriger des équipes de développement avec des procédures et des comportements appropriés, de les rendre capables d'atteindre des objectifs communs et de résoudre des conflits.
Déroulement	Les candidats ont le choix entre deux situations critiques pour la réussite. Ils choisissent une situation et disposent de 30 minutes pour se préparer. En tenant compte de la situation de départ et des indications qui y sont mentionnées, le candidat décrit oralement, dans une séquence cohérente, les mesures à prendre conformément à l'énoncé de la tâche et les justifie.
Durée/Effort à fournir	Préparation: 30 minutes / Entretien: 30 minutes
Moyens auxiliaires	Tout ce qui reflète le plus fidèlement possible le travail quotidien d'un ICT-Application Development Specialist est autorisé (y compris open internet ou des dessins manuscrits), à l'exception de toute collaboration ou aide de tiers.

	Le candidat peut préparer des éléments (visuels) de soutien pour l'entretien ou les développer pendant l'entretien. Un flip chart, un beamer et un écran sont à disposition dans la salle.
Exigences formelles	-
Évaluation	Exactitude professionnelle Argumentation et traçabilité Capacité de réflexion
Forme d'évaluation	L'évaluation se fait sous forme de points selon la grille d'évaluation.
Critères de performance	Ils sont inclus dans le profil de qualification. Les compétences et les critères de performance du domaine de compétences A sont testés.
Pondération	20%

4.6 Informations complémentaires

Sur le site Internet du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, les candidats trouveront des informations complémentaires, par exemple sur:

- les contributions pour cours préparatoires de la Confédération
- la compensation des inégalités frappant les personnes avec handicap
- les procédures de recours
- les suppléments aux diplômes anglais
- le cadre national des certifications de formation professionnelle

Source: <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fpc/fps/examens-federaux/candidats-et-diplomes.html>

5. ORGANISATION DE L'EXAMEN

5.1 Publication

L'examen professionnel est annoncé cinq mois au moins avant le début des épreuves. La publication se fait sur www.ict-berufsbildung.ch et est communiquée directement aux prestataires de formation connus.

5.2 Inscription

L'inscription se fait par voie électronique conformément aux indications dans la publication de l'examen.

5.3 Délais

- Au moins 5 mois avant l'examen: publication
- Au moins 4 mois avant l'examen: clôture des inscriptions
- Au moins 3 mois avant l'examen: décision sur l'admissibilité
- Au moins 4 semaines avant l'examen: convocation à l'examen
- Dates de l'examen selon publication
- 5 semaines après l'examen: communication des résultats

5.4 Retrait

Une éventuelle annulation de l'inscription avant l'examen doit être annoncée conformément au ch. 4.2 du règlement d'examen. Pour couvrir les coûts occasionnés par un retrait, l'organisation des examens facture les frais suivants:

- a) CHF 300 en cas de retrait jusqu'à six semaines avant le début de l'examen
- b) CHF 400 en cas de retrait après ce délai pour une des raisons valables selon le ch. 4.22 du règlement d'examen
- c) En cas de retrait ultérieur sans motif selon le chiffre 4.22 du règlement d'examen, la facturation proportionnelle des frais d'examen est due au moment du retrait

5.5 Lieux de l'examen et logistique

Les lieux de l'examen sont précisés dans la publication. Les frais de déplacement, de logement et de restauration sont à la charge des candidats.

5.6 Taxe d'examen

L'admission à l'examen ne devient définitive qu'avec le paiement de la taxe d'examen. Le montant de celle-ci figure dans la publication.

La taxe d'examen doit être acquittée selon les modalités prévues par l'organisation des examens. Suivant le mode de paiement, l'organisation des examens facture des coûts supplémentaires pour couvrir les frais occasionnés.

5.7 Assurances

Il appartient au candidat de veiller à sa couverture d'assurance accident, maladie, responsabilité civile, etc.

6. DISPOSITIONS FINALES

6.1 Entrée en vigueur

La présente directive a été adoptée par la commission d'examen le **date**.

PROJET - PAS ENCORE VALIDE PAR LE SEFRI

7. ÉDICTION

Berne, le *date*

ICT-Formation professionnelle Suisse
Commission d'examen

Daniel Jäggi
Président

Serge Frech
Directeur

8. ANNEXE

8.1 Profil de qualification

PROJET - PAS ENCORE VALIDÉ PAR LE SEFRI